AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MEUSE

Lettre n° 1 - Mars 2016

Informations aux collectivités territoriales

Les Elus en charge du dossier :

Franck Menonville, Vice-Président en charge des Territoires

Elus en charge des dossiers Urbanisme / Aménagement :

- *Marc Picard,*
- *Gérard Laurent,*
- *Christian Weiss*

INFO

Cette newsletter s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre la Chambre d'Agriculture de Meuse et l'Association des Maires de Meuse le 12 septembre 2014.

Ce premier exemplaire vous est transmis par courrier : les suivants seront envoyés par courriel aux communes et disponibles sur :
www.meuse.chambagri.fr
www.mairesdemeuse.com

NB *: les Maires qui souhaitent recevoir la newsletter personnellement peuvent nous transmettre leurs adresses électroniques.*

Le diagnostic agricole : un plus dans votre document d'urbanisme

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE ?

- Un état des lieux de l'ensemble des bâtiments agricoles présents sur la commune, de leur usage, de leur localisation et de leur statut juridique au regard du règlement sanitaire départemental
- Un outil d'aide à la décision dans les documents d'urbanisme pour les élus locaux grâce à une vision globale des problématiques agricoles.

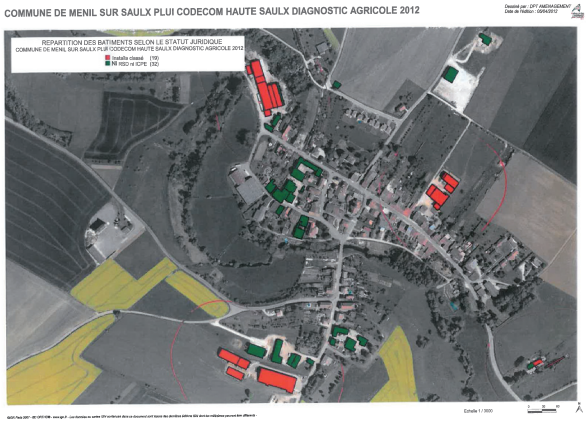

POURQUOI FAIRE UN DIAGNOSTIC AGRICOLE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

- **Une aide financière** pour les communes qui font appel à la Chambre d'Agriculture : la dotation globale de décentralisation.
- **Un savoir-faire reconnu** depuis près de 10 ans : **141** diagnostics réalisés.
- **Une expertise en matière d'urbanisme agricole** reconnue par l'administration.
- **Une très bonne connaissance du milieu agricole**, des exploitations et de leurs évolutions.
- **Un climat de confiance et de collaboration** avec les bureaux d'étude font que ces derniers incitent les Collectivités Territoriales à faire appel à la Chambre d'Agriculture.

Conseillers en développement local :

Meuse Nord
Pascal CARILLET
Tél : 03 29 83 30 01
pascal.carillet@meuse.chambagri.fr

Meuse Sud
Sylviane CAPPELAERE
Tél. 03 29 76 81 31
sylviane.cappelaere@meuse.chambagri.fr

Contact : *Gilles Renaud* - Responsable Urbanisme à la Chambre d'Agriculture de Meuse
Tél 03 29 76 81 41
gilles.renaud@meuse.chambagri.fr

Laurent PHILOUZE, maire de Menil-sur-Saulx et VP de la CODECOM HAUTE SAULX

Dans le cadre de ce PLU Intercommunal, un focus a été fait sur chaque village à travers le diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture. Pour nous élus, c'est une véritable prise de conscience de la réalité agricole. Certes nous connaissons plus ou moins la situation individuelle de chaque exploitation mais le fait que chacun s'exprime sur son devenir nous a permis d'avoir une vision plus globale de notre agriculture. Il faut penser extension du village avec développement de l'agriculture : c'est la meilleure solution pour intégrer tous les problèmes futurs qui pourraient se poser. Nous devions tenir compte des problèmes d'inondation avec le débordement de la Saulx, des zones non constructibles, du fléchage des zones N et A. Ce diagnostic nous a donc permis de faire des choix et notamment de racheter des bâtiments en plein cœur du village avec un terrain attenant de près de 1 ha et de pouvoir flécher cette parcelle en zone constructible. C'est un outil d'aide à la décision très précieux et nous sommes très satisfaits du travail réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Ludovic GARCONNET, agriculteur à Ménil-sur-Saulx

Lorsque la réflexion sur le PLUI a démarré, j'avais déjà pris la décision d'arrêter ma production laitière. J'avais à l'époque 2 sites : un à Menil sur Saulx, l'autre à Brauvillers (à 8km). Le diagnostic agricole réalisé par la Chambre m'a permis d'échanger avec les élus à ce sujet. Eux recherchaient une zone constructible et moi je n'avais plus besoin d'autant de bâtiments d'élevage puisque je n'avais plus de vaches laitières. En plus j'avais du terrain autour donc cela intéressait la Commune. Ce fût donc pour moi une véritable opportunité que de céder mes 1000 m2 de bâtiments avec cette parcelle de 70 ares à la commune. D'autant que je venais de construire ma maison d'habitation quelques années plus tôt à 300 m de l'exploitation, sur les précieux conseils de ma femme. Moi je voulais construire tout près de mes bâtiments car c'était plus pratique pour la surveillance de mon troupeau laitier. Mais aujourd'hui je ne regrette pas d'être un peu plus loin et je voudrais dire aux agriculteurs dans ma situation de ne pas toujours raisonner «instant présent» car nos projets professionnels et nos projets de vie évoluent en permanence. Si j'avais construit à 50m de mes bâtiments comme la loi m'y autorise, je n'aurais pas pu céder mes bâtiments et mon terrain à la commune.

UNE CHARTE AGRICULTURE, URBANISME ET TERRITOIRES DE MEUSE BIENTÔT SIGNÉE PAR LE PRÉFET DE LA MEUSE

A l'instar de nombreux départements en France, la MEUSE sera bientôt dotée d'une charte qui précise et définit les orientations fortes pour préserver les espaces agricoles et naturels à travers :

- la recherche d'un équilibre entre le renouvellement urbain et le développement de l'espace rural : concilier agriculture et développement urbain
- la préservation des terres agricoles et des milieux naturels afin de valoriser les paysages naturels et urbains
- l'organisation et l'aménagement des zones d'activités
- une meilleure cohabitation entre agriculteurs et résidents.

Camille PRIEUR, chargée d'étude urbanisme, Bureau d'Etude Environnement Conseil

Le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture offre une réelle plus-value dans le sens où il ouvre un dialogue avec les agriculteurs et permet de créer le lien plus facilement entre une démarche de planification à long terme engagée par les élus, parfois ressentie comme abstraite, et un contexte agricole très pragmatique qui doit avant tout assurer son présent.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture permet également d'accéder à des données plus exhaustives et facilite souvent les échanges avec les exploitants plus à même de dialoguer avec leur chambre consulaire plutôt qu'avec un bureau d'étude.

Pour moi, la Chambre d'Agriculture a pleinement joué son rôle d'acteur dans ce PLUI. Notre collaboration a permis de prendre en compte de manière très précise l'enjeu agricole.